

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Questions de nomenclature

HARMONISATION DE LA NOMENCLATURE ET DE LA TAXONOMIE  
AVEC LES AUTRES ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux.
2. La décision 14.18, à l'adresse du Secrétariat, stipule que:

*En étroite coopération avec les spécialistes en nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, le Secrétariat continue, en mettant en œuvre ses mémorandums d'accord ou de coopération ou ses programmes de travail avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, de réfléchir à des moyens d'harmoniser la taxonomie et la nomenclature des espèces couvertes par leurs dispositions respectives. Le Secrétariat fait rapport et soumet des recommandations sur cette question à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*

3. En application de cette décision, le Secrétariat a évoqué cette question à la deuxième réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs de conventions touchant à la biodiversité (CSAB, Bonn, 2008). Le groupe a soutenu l'idée d'avancer vers l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les listes d'espèces utilisées par les conventions.
4. L'autre convention mondiale importante portant sur les espèces de la faune sauvage est la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). A sa 57<sup>e</sup> session (Genève, juillet 2007), le Comité permanent de la CITES avait déjà convenu que le Secrétariat devait commencer à travailler avec la CMS à la normalisation de la nomenclature. Les Secrétariats de la CITES et de la CMS ont donc préparé un document sur la taxonomie et la nomenclature de la faune inscrite aux annexes des deux conventions pour la 15<sup>e</sup> session du Conseil scientifique de la CMS (Rome, 2008), document [UNEP/CMS/ScC15/Doc. 8](#). Ce document a été bien accueilli par le Conseil scientifique de la CMS. Par la suite, la Conférence des Parties à la CMS a adopté une recommandation, à sa neuvième session (Rome, 2008), dont un avant-projet est joint en tant qu'annexe 1 au présent document. La CoP de la CMS a demandé que cette recommandation soit transmise au Comité pour les animaux de la CITES pour examen.
5. Concernant les espèces de mammifères, la CMS a adopté "Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005), *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*, Third edition, Johns Hopkins University Press" mais n'a pas suivi la décision de la CITES de maintenir l'utilisation de la seconde édition de cette publication pour *Loxodonta africana* et d'*Ovis vignei*. Quoiqu'il en soit, pour les mammifères marins, la CMS a adopté "Perrin W.F., Würsig B. and Theewissen J.G.M. (Editors),

(2009), *Encyclopedia of Marine Mammals*, Second edition, Academic Press". Dans ce contexte, les mammifères marins considérés sont les ordres Cetacea (baleines, dauphins et marsouins) et Sirenia (vaches de mer), et dans l'ordre Carnivora, les familles Otariidae (otaries à fourrure et lions de mer), Odobenidae (morses) et Phocidae (phoques) et les espèces *Ursus maritimus* (ours polaire), *Enhydra lutris* (loutre de mer) et *Lontra felina* (chungungo). Il n'y a pas de différences de nomenclature entre les références "Wilson and Reeder (2005)" et "Perrin, Würsig and Thewissen (2009)" concernant les ordres Sirenia et Carnivora. L'annexe 2 du présent document indique les différences entre les deux références pour l'ordre Cetacea. En adoptant "Perrin, Würsig and Thewissen (2009)", la CITES aurait une nomenclature conforme à celle utilisée par la Commission baleinière internationale (CBI) (<http://www.iwcoffice.org/conservation/cetacea.htm>). La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées reconnaît elle aussi la division des taxons *Balaenoptera edeni* et *Orcaella brevirostris* et note que les preuves avancées pour diviser *Sotalia fluviatilis* en deux espèces sont convaincantes et seront vraisemblablement largement acceptées.

6. Concernant les espèces aviennes, le Conseil scientifique de la CMS examinera les implications de proposer l'adoption, à sa prochaine session, de la référence adoptée par la CITES "Dickinson, E.C. (ed.) (2003): *The Howard and Moore Complete Checklist of the Birds of the World*. Revised and enlarged 3rd Edition, Christopher Helm", avec le "Corrigenda 4 (02.06.2005)" de l'auteur.
7. Pour les autres espèces inscrites aux annexes des deux conventions (tortues marines, crocodiles et poissons), il n'y a actuellement aucun problème pratique dû à des différences de nomenclature.
8. La CoP de la CMS a aussi demandé au Secrétariat de la CMS de soulever à la prochaine session du CSAB, la question de la faisabilité d'établir un groupe sur la nomenclature et la taxonomie qui pourrait être convoqué périodiquement pour examiner la littérature technique pertinente afin de travailler à l'harmonisation de la nomenclature des espèces utilisée par les conventions touchant à la biodiversité.
9. Le Comité pour les animaux est prié:
  - a) d'envisager de proposer à la CoP15 d'adopter "Perrin W.F., Würsig B. and Thewissen J.G.M. (Editors), (2009), *Encyclopedia of Marine Mammals*, Second edition, Academic Press" comme référence de nomenclature normalisée pour les mammifères marins (ordres Cetacea et Sirenia et, dans l'ordre Carnivora, les familles Otariidae, Odobenidae et Phocidae et les espèces *Ursus maritimus*, *Enhydra lutris* et *Lontra feliae*) afin que la CITES s'aligne sur la CMS et la CBI; et
  - b) de commenter la suggestion faite ci-dessus au point 8 afin de permettre au président de transmettre au CSAB l'opinion du Comité sur ce sujet.



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

Distr. GENERAL  
PNUE/CMS/Recommandation  
9.4/Rev.1  
4 décembre 2008  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

**PROJET DE RECOMMANDATION  
NOMENCLATURE STANDARDISÉE POUR LES ANNEXES DE LA CMS**

(préparé par le Secrétariat de la CMS sur la base  
de la délibération de la 15e réunion du Conseil Scientifique de la CMS)  
Adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome 1-5 décembre 2008)

---

*Rappelant* que dans la Recommandation 6.1 (Le Cap, 1999), la Conférence des Parties de la CMS a adopté références normalisées pour être reconnus et utilisés comme les bases sur lesquelles les annexes de la CMS et tout leur amendements, doivent être préparés;

*Notant* que la nomenclature biologique est dynamique;

*Reconnaissant* que la 14ème session de la Conférence des Parties de la CITES (La Haye, Juin 2007) a noté que, dans le but de renforcer l'effort mondial visant à satisfaire le objectif du Sommet Mondial sur le Développement Durable de réduire sensiblement le taux de perte de biodiversité d'ici à 2010, il serait judicieux d'essayer d'assurer une plus grande harmonisation entre accords multilatéraux sur l'environnement relatives à la diversité biologique dans le domaine de la taxonomie et la nomenclature, compte tenu du fait que les accords multilatéraux sur l'environnement relatives à la diversité biologique fonctionnent sur la base d'une certaine stabilité dans l'emploi des noms, notamment parce que l'application de la législation qui se sert de ces noms n'est souvent pas facile de changer;

*Notant* aussi que le cas de ces harmoniser est d'autant plus impérieux par le fait que parmi les 110 Parties à la CMS, seulement 4 ne sont pas également membres de la CITES;

*Notant également* que cet objectif a été approuvée lors de la 2ème réunion des Présidents des Organes Scientifiques Consultatifs des Conventions Relatives à la Biodiversité (CSAB, Bonn, Mai 2008) et noté par la 6ème réunion du Groupe de Liaison des Conventions Relatives à la Biodiversité (Bonn, Mai 2008), et a ainsi été inclus dans la Liste des Activités Conjointes de la CITES/CMS adoptée par la 34ème réunion du Comité Permanent de la CMS;

*Prenant note* des Recommandations de la 15ème réunion du Conseil Scientifique de la CMS (Rome, 27-28 Novembre 2008) concernant la révision de la nomenclature de référence pour des espèces de mammifères terrestres et aquatiques, inscrites dans les Annexes de la CMS;

*Notant* que le Programme 1 de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) tient compte des plus récentes informations taxonomiques sur les espèces d'albatros et de grands pétrels;

*La Conférence des Parties à la Convention sur la  
conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* Perrin W.F., Wursig B et Thewissen J.G.M (Editors), (2008), encyclopédie des mammifères marins, deuxième édition. Presse académique en tant que nomenclature de référence standardisée pour les mammifères marins comme recommandé par la 15<sup>ième</sup> réunion du Conseil scientifique;

2. *Adopte* Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): mammifères marins du monde. Une référence taxonomique et géographique. Troisième édition, Presse Universitaire John Hopkins comme nomenclature de référence standardisée pour les mammifères terrestres, comme recommandé par la 14<sup>ième</sup> réunion du Conseil scientifique;

3. *Prie* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de Dickinson, E.C. (ed.)(2003): La liste de contrôle complète de Howard et Moore des oiseaux du monde. 3<sup>ième</sup> édition révisée et élargie. London (Christopher Helm) avec les corrigenda 4 de l'auteur (02.06.2005) par rapport à l'édition 3 de Howard & Moore (2003), en tant que nomenclature de référence standardisée de la Convention pour les oiseaux à sa 16<sup>ième</sup> réunion et de faire rapport à la 10<sup>ième</sup> réunion de la Conférence des Parties;

4. *Prie également* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de la liste taxonomique approuvée pour l'inclusion sur l'Annexe I de l'ACAP en tant que nomenclature de référence standardisée pour les albatros et les grands pétrels, et de considérer d'autres accords pertinents de la CMS dans le processus de l'harmonisation des références taxonomiques et de nomenclature;

5. *Prie également* le Secrétariat de soulever, à la prochaine réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associées à la biodiversité (CSAB), la faisabilité d'établir un comité de nomenclature et de taxonomie qui pourrait se réunir périodiquement afin d'examiner la littérature technique pertinente afin de travailler vers l'harmonisation de la nomenclature des espèces utilisée par les conventions associées à la biodiversité; et

6. *Prie* le Secrétariat de transmettre cette Résolution au Secrétariat de la CITES afin d'être considéré par les organes scientifiques de cette Convention.

Différences entre "Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*, Third edition, Johns Hopkins University Press" et "Perrin W.F., Würsig B. and Thewissen J.G.M. (Editors), (2009), *Encyclopedia of Marine Mammals*, Second edition, Academic Press" pour les espèces de l'ordre Cetacea.

Traitement dans "Wilson and Reeder (2005)"	Traitement dans "Perrin, Würsig and Thewissen (2009)"
<i>Balaenoptera edeni</i>	<i>Balaenoptera edeni</i> et <i>Balaenoptera omurai</i> <sup>1</sup>
<i>Physeter catodon</i>	<i>Physeter macrocephalus</i>
<i>Kogia breviceps</i> et <i>Kogia sima</i> dans la famille Physeteridae	<i>Kogia breviceps</i> et <i>Kogia sima</i> dans la famille Kogiidae
<i>Platanista gangetica</i> et <i>Platanista minor</i>	<i>Platanista gangetica</i>
<i>Lipotes vexillifer</i> et <i>Pontoporia blainvillei</i> dans la famille Iniidae	<i>Lipotes vexillifer</i> et <i>Pontoporia blainvillei</i> dans les familles Lipotidae et Pontoporiidae respectivement
<i>Sotalia fluviatilis</i>	<i>Sotalia fluviatilis</i> et <i>Sotalia guianensis</i> <sup>2</sup>
<i>Orcaella brevirostris</i>	<i>Orcaella brevirostris</i> et <i>Orcaella heinsohni</i> <sup>3</sup>

Si la référence "Perrin, Würsig and Thewissen (2009)" était adoptée par la CITES, les différences indiquées en **caractères gras** nécessiteraient un changement dans la présentation des annexes elles-mêmes.

<sup>1</sup> Voir Wada, S., Oishi, M and Yamada, T.K., 2003, A newly discovered species of living baleen whale. *Nature*, 426, no. 6964: 278- 281 and Sasaki, T., Nikaido, M., Wada, S., Yamada, T.K., Cao, Y., Hasegawa, M., and Okada, N. 2006. *Balaenoptera omurai* is a newly discovered baleen whale that represents an ancient evolutionary lineage. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 41(1): 40-52.

<sup>2</sup> Voir Monteiro-Filho, E. L. D. A., Rabello-Monteiro, L., and REIS, S.F.D., 2002. Skull shape and size divergence in dolphins of the genus *Sotalia*: A morphometric tridimensional analysis. *Journal of Mammalogy* 83:125-134, Cunha, H. A., Da Silva, V.M.F., Lailson-Brito, J.J., Santos, M.C.O., Flores, P. A. C., Martin A.C., A. F. Azevedo A.F., Fragoso A.B. L., Zanelatto R.C. and Solé-Cava E.M., 2005. Riverine and marine ecotypes of *Sotalia fluviatilis* are different species. *Marine Biology* 148:449-457 and Caballero, S., F. Trujillo, J. A. Vianna, H. Barrios-Garrido, M. G. Montiel, S. Beltrán-Pedrerros, M. Marmontel, M. C. Santos, M. R. Rossi-Santos, F. R. Santos, and C. S. Baker (2007). "Taxonomic status of the genus *Sotalia*: species level ranking for "tucuxi" (*Sotalia fluviatilis*) and "costero" (*Sotalia guianensis*) dolphins". *Marine Mammal Science* 23: 358-386.

<sup>3</sup> Voir Beasley, I., Robertson, K. M., and Arnold, P. W., 2005. Description of a new dolphin, the Australian Snubfin Dolphin *Orcaella heinsohni* sp. n. (Cetacea, Delphinidae). *Marine Mammal Science* 21(3): 365-400.